



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15** - En exercice : **14** - Présents : **13**
- Absents : Samuel BEDOUIN - pouvoir à David LAMANDE, Nathalie CORTES - pouvoir à Stéphanie TICHON-HUET, François Villien - pouvoir à Michel GILES
- Secrétaire de séance : Patric CISTERNE - Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1.1 Intercommunalité

Compte rendu des Conseils communautaires des 27 juin et 12 juillet :

27 juin : Bilan de l'action des jeunes en service civique, examen du rapport d'activité

12 juillet : Point d'avancement GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), convention pour la poursuite des PLU, dont celui de Puy-Saint-Martin, participation des communes au financement des parcs d'activité de la CCVD (projet refusé, accepté seulement pour les nouveaux parcs).

1.2 Urbanisme

1.2.1 Demandes d'urbanisme

Construction piscine, agrandissement de l'auvent de la buvette du stade.

1.2.2 PLU

L'enquête publique s'est terminée le 13 juillet. Le commissaire enquêteur a remis la synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête, ainsi que des avis des Personnes Publiques Associées (PPA). Il constate que le nombre des observations reçues est relativement faible.

Des réponses à ces observations seront proposées à la CCVD, et notamment :

- Extension de la zone artisanale : suite aux avis défavorables de la chambre d'agriculture et de la CDPENAF (consommation excessive de terres agricoles), il est proposé d'abandonner cette extension de la zone d'activité à l'ouest.
- Terrain communal du ravin de Saint Jean : la DDT étant défavorable au classement de ce terrain en zone constructible, il est proposé de le classer en zone naturelle.
- Espaces boisés classés : suite aux remarques de plusieurs PPA, il est proposé de ne conserver en « Espace Boisé Classé » que les parcelles recouvrant les zones ZNIEFF 1 et 2, les seules justifiant ce classement pour la conservation du patrimoine environnemental local. Les autres zones boisées seront protégées par les dispositions du code de l'urbanisme concernant les zones naturelles et forestières.
- Cabanons : le règlement des Zones A et N sera modifié pour garantir leur conservation.

Des réponses seront également apportées aux demandes formulées par des particuliers, dont la plupart sera prise en compte.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'ensemble de ces réponses.

1.3 Personnel

1.3.1 Création de postes à l'échelle C2 en vue de l'avancement des agents.

Au 1er janvier 2017, le statut d'adjoint administratif territorial a été réformé pour intégrer la nouvelle architecture des carrières en catégorie C.

Désormais, le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux est composé des trois grades suivants :

- 1er grade : adjoint administratif territorial (nouvelle échelle de rémunération C1)
- 2ème grade : adjoint administratif principal de 2ème classe (nouvelle échelle C2)
- 3ème grade : adjoint administratif principal de 1ère classe (nouvelle échelle C3)

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'Agent Social Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

1.3.2 Régime indemnitaire : abrogation de la délibération instaurant l'IFTS (27 avril 2017)

Par délibération du 27 avril 2017, une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires a été instaurée pour l'agent de catégorie B. Dans le cadre du contrôle de légalité, le Préfet a rejeté cette délibération, la commune de Puy-Saint-Martin ayant déjà instauré le RIFSEEP par délibération du 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, abroge la délibération n° 251-2017, et autorise le maire à signer les arrêtés individuels fixant le régime indemnitaire de l'ensemble des fonctionnaires communaux.

1.3.3 Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement de l'agent en disponibilité

Le conseil municipal décide de recruter en CDD un agent d'entretien pour 5 à 6 heures par semaine. Une annonce sera publiée sur le site de la commune, ainsi que dans les journaux locaux.

1.4 Administration générale

1.4.1 Avancement du début des travaux de la déviation

Les travaux devraient commencer le 18 septembre. Une réunion d'information sera organisée par les services du département le vendredi 15 septembre. Elle devrait avoir lieu le matin, vraisemblablement sur le site de la déviation (chemin des jardins).

1.4.2 Mise à jour de la liste des référents de quartiers

Reportée à un prochain conseil

1.4.3 Note de l'Agence de l'eau

Question reportée à un prochain conseil où la production du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement sera évoquée.

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

2.1 Jeunesse

Irène MAURIN et Michel GILES ont rencontré deux personnes qui sont à la recherche d'un local pour un projet de micro-crèche à Puy-Saint-Martin. Elles ont été orientées vers la CCVD, compétente en matière de petite enfance.

2.2 Vie scolaire

Approbation du règlement intérieur du périscolaire : ce règlement intérieur ayant été transmis tardivement aux membres du conseil, son approbation est repoussée au conseil municipal d'août.

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

3.1 Travaux

3.1.1 Proposition commerciale : achat en leasing d'un camion-benne

Plusieurs propositions commerciales ont été reçues au sujet de l'achat en leasing d'un camion. Il est décidé d'attendre des précisions complémentaires pour prendre une décision

3.1.2 Suites de la réunion sur la publicité extérieure

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) a réaffirmé la nécessité de préserver le paysage et le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles. Un plan de prévention et de lutte contre l'affichage illégal dans le département a été adopté par le Préfet en mai 2013. Une campagne de régularisation des dispositifs en infraction est en cours le long des RD 538 et 6 et des mesures de

sanctions administratives devraient être engagées dans les prochaines semaines sur notre commune.
A la demande de la direction départementale des territoires une quarantaine d'entreprises puy-saint-martinoises ont été invitées à participer à une réunion d'information le 12 juillet dernier sur la législation en vigueur, ainsi que sur les infractions relevées sur le territoire de la commune.
Peu d'entreprises se sont déplacées. Celles qui sont en infraction vont recevoir un courrier du Préfet avec mise en demeure de supprimer les panneaux encore en place sous 15 jours. Une astreinte de 205,59€ par dispositif et par jour au-delà des quinze premiers jours de mise en demeure sera appliquée, avant que l'affaire soit transmise au procureur de la République, qui pourra prononcer la dépose d'office, et des sanctions pénales avec inscription au casier judiciaire.

3.1.3 Recherche de local pour les ateliers communaux

Les solutions qui avaient été envisagées pour trouver un local de remplacement pour les ateliers communaux ne s'avèrent plus possibles.
La commune est à la recherche de nouveaux locaux.

3.2 Assainissement

La commission d'appel d'offres se réunira le 21 juillet 2017 pour examiner les propositions des entreprises pour les travaux quartier Chauve et rue Jules Ferry.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

4.1 Vie associative

4.1.1 – Préparation de la vogue 2017

Une réunion est organisée par le comité des fêtes le mercredi 23 août à 19H pour préparer la Vogue 2017. La mairie sera représentée.

4.1.2 – Préparation du forum des associations

Une réunion de préparation aura lieu le mercredi 23 août à 18h (avant la réunion du comité des fêtes). Le livret des associations sera mis à jour pour cette occasion.

4.2 Culture

4.2.1 – Bilan de la saison musicale 2016-2017

La saison 2016 – 2017 de l'école de musique a été positive : le nombre d'élèves a fortement augmenté, l'équilibre budgétaire obtenu. L'inauguration des nouveaux locaux et la fête de la musique ont été couronnées de succès. La saison prochaine a été abordée avec l'annonce d'une Porte ouverte le 9 septembre et le début des cours le 18 septembre. Il est évoqué le projet, encore en chantier, de créer un système d'aide pouvant être apportée à des Puy-Saint-Martinois dont les moyens ne leur permettent pas de bénéficier des services de l'école.

4.3 - Tourisme

Pour l'aménagement du Chastelas, un appel d'offres va être lancé pour sélectionner un bureau d'études.

V. FINANCES ET ENERGIE :

5.1 Finances

5.1.1 – Subventions aux associations

Suite à la demande formulée au conseil d'école de mars, une délibération est adoptée à l'unanimité pour accorder une subvention de 500 € à la coopérative scolaire pour participer au financement de la sortie à la grotte Chauvet.

Une deuxième délibération est adoptée à l'unanimité pour attribuer une subvention de 2000 € à la Médiathèque. Les associations qui n'ont pas encore transmis les pièces nécessaires pour obtenir une subvention (budget 2016, compte-rendu d'assemblée générale) sont invitées à le faire rapidement.

5.1.2 – Compte-rendu de la commission Finances

Jean-Michel MURER a réuni la commission Finances le 15 juillet pour faire le point sur la situation budgétaire à mi-exercice sur le budget principal. Il est à noter que les prévisions semblent se réaliser normalement, et qu'aucun « dérapage » n'est constaté.

L'examen du budget « Assainissement » n'appelle pas de remarque particulière. Nous sommes en attente des résultats de l'appel d'offres et des réponses aux demandes de subventions pour évaluer la nécessité de recourir à l'emprunt.

5.2 Energie

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour le renforcement du réseau BT à partir du poste LES CONCHES.

La dépense prévisionnelle est de 40 919, 31 €, prise en charge entièrement par le SDED.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce projet et son plan de financement.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 20 h 30.

<p>Prochain conseil municipal, le jeudi 31 août 2017, à 18 h 30</p>
--